Quarante-quatrième année, N° 22. Le numéro : 10 centimes Mardi 28 janvier 1947.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION · ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 5.43.68
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	18.—	10.—	5.50
Avec Bulletin officiel	23.50	13.—	7.—

ÉTRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.12.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	9 cts le mm.
Suisse	11 » »
Etranger	14 » »
Réclames : Canton	20 » »
» Suisse	25 » »
Mortuaires	16 » »

Les hiéroglyphes

C'était fatal : on commence à récriminer dans tous les milieux contre les formulaires d'impôts qui nous sont arrivés de Berne par le canal évidemment des Départements cantonaux des finances.

M. Perrin, le correspondant de la *Nouvelle Revue* de Lausanne, a lui-même relevé les complications de ces formulaires qui sont de véritables hiéroglyphes.

Les machines inventées en premier lieu pour accomplir une œuvre de précision sont toujours complexes.

Puis, les artistes, avec du travail, découvrent qu'avec moins de roues et moins de principes de mouvement qu'on n'en avait d'abord employé, on arrive aux mêmes résultats.

Avec notre bureaucratie, c'est le contraire qui se produit.

On jurerait qu'elle s'ingénie à nous créer des casse-tête et des chausse-trape dans lesquelles nous tomberons.

Nous défions non seulement les gens simples mais même les citoyens qui possèdent une certaine culture de pouvoir remplir ces formulaires sans commettre des erreurs de la meilleure foi du monde.

Est-ce intentionnellement ?

Ce n'est pas impossible.

Les maîtres de l'heure, en matière de finances, entendent fouiller cyniquement dans les profondeurs de nos poches, et cela au moment même où la vie est hors de prix et où le besoin d'économiser se fait de plus en plus sentir.

A Berne, on se dit que les Suisses sont les gens du monde qui vident le plus de bas de laine et qu'ils les vident le plus docilement dans les coffres de la bonne demi-douzaine de contributions auxquelles ils sont astreints.

Qu'ils maugréent à satiété pourvu qu'ils paient, pense-t-on, non sans raison !

C'est l'idéal, pour des gouvernements.

On met les citoyens dans l'obligation de consulter des hommes d'affaires ou de réels hommes de droit pour remplir ces fameux fomulaires, d'où, inévitablement, il résulte pour eux de nouvelles dépenses.

C'est donc impôt sur impôt.

Par une sorte de dérision, on a joint aux déclarations une sorte de *vade-mecum* qui a la prétention de jeter quelque lumière sur elles, mais qui ne fait que les obscurcir encore davantage.

Les chefs d'administration n'admettent point les impossibilités.

Ce qu'ils ont conçu avec facilité, puisqu'ils travaillent dans cette pâte, ils croient que tous les citoyens du pays n'ont aucune peine à le comprendre.

Puis, dans ces formulaires, il y a toujours des annexes inconnues, des recoins ignorés, des greniers, des caves, des soupentes dont l'existence est insoupçonnée et où le contribuable peut être pris, grâce à des recoupements.

Quand un citoyen voit ses impôts augmentés par simple décision administrative, les fonctionnaires sont couverts de félicitations.

On les considère comme d'admirables instruments, créateurs des ressources de l'Etat en constatant que ces dernières ont rendu plus que l'on n'aurait pu espérer.

Dans leur fouillis, les formulaires sont réellement des *multiplicateurs*.

On fait grand étalage des recours.

Quelques-uns sont admis, mais ils sont rares ceux-là.

Que voulez-vous, dès qu'un individu quelconque est investi d'une autorité non moins quelconque, il devient immédiatement infaillible et hors d'état de se tromper.

Et lorsqu'il a commis une erreur des plus préjudiciables, c'est non pas lui, mais, la plupart du temps, ses victimes qui, déboutées, sont heureuses encore quand elles ne sont pas condamnées.

Serait-ce déraisonnable de demander aux organes compétents du Département fédéral des Finances d'être compréhensibles, étant donné qu'il n'y a pas deux contribuables sur dix qui soient initiés aux complications et au vocabulaire spécial des chiffres ?

Non, ce ne serait pas difficile, mais il faudrait se mettre à la place du simple citoyen et se dire : « Est-ce que la formule est à la disposition de la majorité des cerveaux et des esprits ? »

Nous attirons l'attention des pouvoirs publics sur le fait que prolonger des misères administratives de ce genre, c'est attacher des tisons allumés aux renards maximalistes et les lancer dans la vie nationale.

Pessimiste, ajoutera-t-on...

Vous avez de sombres pensées aux heures de prospérité.

Hélas ! des régimes qui paraissaient le plus solidement établis, ont disparu, pour des raisons secondaires, au moment même où l'on acclamait leur supériorité et leur durée.

Ch. Saint-Maurice.

Autour d'une loi d'exception

On nous écrit :

La presse suisse a longuement commenté la décision d'interdire au R. P. von Balthazar, aumônier des étudiants catholiques de l'Université de Bâle, l'usage du micro de Radio-Suisse allemannique le soir de Noël 1946.

Cependant, il y a certains passages que nous ne pouvons laisser sous silence. Dans « Le Genevois » du 22 janvier, un correspondant de Berne écrit :

... « Rappelons à ce sujet que le canton de Fribourg fut le seul à ne pas repousser l'initiative frontiste des Fonjallaz et consorts en vue de la suppression des « sociétés secrètes », attitude vraiment intelligente de la part du canton qui héberge le plus de communautés religieuses en marge de la Constitution fédérale ! Il est bien clair, en effet, que si les Loges avaient été frappées d'ostracisme, elles auraient exigé, avant de fermer leurs portes, que l'on règle le compte des congrégations hors-la-Charte ».

Nous nous permettrons de rafraîchir la mémoire de M. B. Avant la votation fédérale des 27 et 28 novembre 1937 sur la franc-maçonnerie, on est intervenu auprès du Comité directeur du Parti conservateur-catholique, en lui demandant de recommander à ses troupes de refuser l'initiative en question ou tout au moins de laisser la liberté de vote **car il s'agissait d'une nouvelle loi d'exception indigne de notre démocratie.**

Il fut également répondu que l'article 51 était également une **loi d'exception.** Sur ce, on rétorqua qu'une fois l'initiative antimaçonnique liquidée, on ferait disparaître les articles contre les membres de la Compagnie de Jésus. Nous sommes en 1947 et les articles confessionnels sont toujours inscrits dans la Constitution, malgré « la promesse » et surtout par les manœuvres de politiciens sectaires !

Sous la plume de M. O. Reverdin, de Berne, dans le « Journal de Genève » du 10 janvier, on lit :

« Les catholiques ne feraient-ils pas mieux de poser franchement, par voie d'initiative, la question du maintien ou de la suppression des articles confessionnels qui portent la marque du temps ? Tant qu'ils n'oseront pas le faire, des protestations dans le genre de celles qu'ils viennent d'élever manqueront singulièrement de force persuasive. Car ce qu'ils reprochent aux autorités, c'est en fin de compte de faire appliquer des dispositions constitutionnelles en vigueur ! »

M. O. Reverdin commet une erreur de tactique en parlant d'initiative pour la suppression des dits articles. Ce serait un traquenard dans lequel aucun catholique suisse digne de ce nom ne tombera !

Et le remède ? dira-t-on. Que les descendants des partis politiques auteurs responsables de ces articles d'exception effacent cette odieuse tache noire, par une revision totale ou partielle de la Constitution, articles qui ne peuvent qu'effriter la paix confessionnelle et qui sont indignes d'une Constitution fédérale commençant par cette phrase admirable : « **Au nom du Seigneur Tout-Puissant !** »

Sz.

De jour en jour

L'échec des pourparlers anglo-égyptiens : recours à l'O. N. U. ? Le sort de l'Autriche - Politique française et italienne

— Les négociations **anglo-égyptiennes** engagées au mois de janvier 1946 viennent d'aboutir à une impasse, les parties n'ayant pu se mettre d'accord sur le statut à donner au Soudan. On se souvient que le 20 décembre 1845, le gouvernement du Caire avait adressé à celui de Londres une note demandant la notification du traité anglo-égyptien du 26 août 1836. Deux problèmes fondamentaux devaient faire l'objet d'une révision : celui du stationnement des troupes britanniques en Egypte et celui du Soudan.

Le premier fut réglé au printemps passé par le geste audacieux de la Grande-Bretagne qui s'engagea à évacuer l'Egypte d'une manière complète et définitive. Le second problème faillit recevoir une solution en automne, par l'élaboration d'un protocole sur le Soudan, qui mit fin à de laborieux pourparlers entre MM. Bevin et Sidky Pacha. Cependant, comme le rappelle la « Gazette de Lausanne », les clauses du protocole furent mal accueillies par une grande partie de l'opinion égyptienne, ce qui provoqua le 29 septembre la démission du Cabinet Sidky Pacha, remplacé par un ministère que préside encore actuellement Nokrachy Pacha.

Les points de vue britannique et égyptien dans la question soudanaise sont, en fait, difficilement conciliables... Si inconciliables que le gouvernement du Caire vient de repousser les dernières propositions anglaises et de décider de soumettre toute l'affaire à l'ONU. Mais Londres réplique par le communiqué suivant :

« L'Egypte ne peut avoir de base égale pour recourir à l'ONU dans le différend qui l'oppose à la Grande-Bretagne sur la question du Soudan.

» Si les négociations n'aboutissent pas, le traité d'alliance de 1936 demeure en vigueur avec le droit qu'il donne à la Grande-Bretagne d'occuper la zone du canal et toute l'Egypte en cas de menace de guerre. »

Les choses en sont là...

*

Les ministres adjoints des affaires étrangères des quatre grandes puissances, qui préparent, à Londres, la Conférence de Moscou, sont arrivés à leur premier résultat, en admettant l'article premier du traité avec l'**Autriche** dont voici la teneur :

« Les puissances alliées et cobelligérantes reconnaissent que l'Autriche est de nouveau un Etat souverain et indépendant. »

C'est peu et c'est beaucoup...

Une disposition sera certainement encore prise interdisant l'Anschluss, avec les moyens éventuels de l'empêcher... Mais il reste le problème économique et celui des frontières, où la Yougoslavie de Tito fait preuve d'un appétit qui se heurtera au veto des puissances occidentales...

... Et il reste surtout le sort de l'Allemagne, dont celui de l'Autriche aura du moins été heureusement dissocié...

De « belles » discussions en perspective !

*

— En **France,** le Cabinet Ramadier s'est mis au travail. Au cours d'une première réunion, les ministres ont décidé de supprimer les postes de sous-secrétaires d'Etat — exemple de compression budgétaire — et de nommer un « haut commissaire à la distribution » (services du ravitaillement), qui devra être ultérieurement désigné...

— En **Italie,** cependant que le président de Nicola reçoit du président Truman l'assurance de l'aide amicale des Etats-Unis à la Péninsule, M. de Gasperi se heurte à tant de difficultés dans la constitution d'un gouvernement, qu'il examinerait maintenant la possibilité de former un Cabinet démocrate-chrétien homogène.

... M. Carandini, ambassadeur à Londres, a refusé de devenir ministre des affaires étrangères et d'assumer la tâche ingrate de signer le traité de paix. Le titulaire de ce poste sera fort difficile à trouver, et après les refus de MM. Nitti, Orlando et Bonomi, on n'a plus aucun nom. Il est possible que ce ministère soit laissé sans titulaire, en signe de protestation contre le traité de paix...

Nouvelles étrangères

Tragique accident d'aviation au Danemark

19 tués dont le prince Gustave-Adolphe fils de l'héritier du trône de Suède

Un terrible accident d'aviation s'est produit dimanche après-midi à l'aérodrome de Kastrup, au sud de Copenhague. Un avion hollandais, un Dakota, s'est écrasé au sol peu après avoir décollé. Les cinq membres de l'équipage et les 17 passagers ont été tués. L'accident a eu lieu à 15 h. 30, la chute étant due à une explosion.

Parmi les victimes se trouvent le prince suédois Gustave-Adolphe et la cantatrice américaine Grace Moore, qui devait donner un récital lundi à Stockholm, où l'avion était attendu.

Selon un témoin oculaire, voici dans quelles conditions s'est produit l'accident. L'avion décolla normalement, puis, brusquement, se cabra, amorçant une montée à la verticale. On eut l'impression que le pilote cherchait à rétablir la position de l'appareil qui se stabilisa un moment, vira sur l'aile en perdant de l'altitude. L'aile gauche de l'appareil toucha alors le terrain et l'avion s'écrasa, prit feu et explosa. Les parents et amis des victimes assistèrent à l'accident, mais il n'y eut aucune panique. Les services de sécurité et de secours de l'aérodrome danois ne perdirent pas de temps pour se rendre sur les lieux, mais en dépit de leurs efforts ils ne purent éteindre le feu.

A la fin de l'après-midi, le ministre de Suède à Copenhague se rendit sur les lieux pour saluer la dépouille mortelle du prince Gustave-Adolphe. L'explosion et l'incendie qui ont suivi la chute de l'appareil, écrasant et carbonisant les corps, ont rendu l'identification très difficile. Les corps des victimes ont été conduits plus tard à l'Institut médico-légal de Copenhague.

Les victimes identifiées

Voici la liste des premières victimes identifiées :

Le prince Gustave-Adolphe et son aide de camp, le comte A. H. Steenbock.

La cantatrice américaine Grace Moore et le pianiste français Jean-Loup Peltier.

Un impresario de Grace Moore, Roland-Ferrand Malbeck, de nationalité non encore précisée.

L'artiste danoise Gerda Neuman et son mari, Jens Dennov, producteur de films.

L'impresario Hens Henning Thomsen.

Un enfant de trois ans, inscrit sous le nom de Sorbon, de nationalité suédoise, apparenté à la famille de Gerda Neuman.

Deux ingénieurs danois et un courtier appartenant tous trois à la compagnie danoise d'aviation D. D. L. Un Hollandais, M. Engenn, un Espagnol, M. Izquierdo.

Deuil en Suède

La nouvelle de la mort du prince Gustave-Adolphe a été communiquée à sa femme, la princesse Sybille, par sa belle-mère, la princesse héritière Louise.

A Stockholm, tous les théâtres ont été fermés dimanche soir en signe de deuil.

Le prince Gustave-Adolphe est le fils du prince héritier de Suède. Son adjudant est également au nombre des victimes. Le prince Gustave-Adolphe avait passé quelques jours à Sœstdijk, chez le prince consort des Pays-Bas, Bernhard, et s'apprêtait à regagner Stockholm.

La chanteuse danoise Gerda Neuman, le petit Peltier, 12 ans, Français, et le comte Steenbock, qui accompagnait le prince de Suède, ont également péri.

L'avion, un Dakota, appartenait à la compagnie royale de navigation aérienne de Hollande.

Les terroristes juifs enlèvent des officiers anglais

On annonce officiellement que, dimanche soir, à Jérusalem, un membre de l'armée britannique a été enlevé par quatre jeunes hommes et une femme. Les sirènes ont immédiatement retenti dans toute la ville pour arrêter la circulation.

On croit qu'il s'agit d'un nouvel acte de terrorisme de l'Irgun Zwai Leumi pour obtenir un otage et empêcher l'exécution de Dov Grune, 33 ans, condamné à mort.

L'officier anglais kidnapé est le major Collins, âgé de 48 ans. On a appris par la suite que des terroristes l'ont chloroformé, lui ont placé la tête dans un sac puis l'ont enlevé.

Le bruit d'un deuxième enlèvement ayant circulé, la police palestinienne a immédiatement ouvert une enquête dimanche. D'après ces bruits, un officier anglais aurait été arrêté par un civil qui braqua sur lui un revolver. On est sans nouvelles de cet officier. La police a lancé des détachements volants à sa recherche.

Le froid et les tempêtes

Une vague de froid et de neige sévit en Espagne. La tempête a coulé dans le port galicien de San Eugenio Riberia six embarcations, dont les équipages sont saufs.

— La radio d'Ankara annonce que la température la plus basse connue en Turquie depuis 50 ans a été enregistrée, vendredi et samedi, dans la capitale. Le thermomètre a marqué 17 degrés sous zéro. Une neige, inconnue depuis 26 ans, a recouvert toute la région d'Adana.

— De violentes tempêtes ont arrêté autour de Narbonne, toutes les communications tant par voie ferrée que par route. Le rapide Cerbère-Paris a été bloqué toute la nuit de samedi entre Mandirac et Narbonne.

— Le mauvais temps qui sévit depuis 24 heures, ainsi que les grosses chutes dans la région méditerranéenne, retardent l'arrivée des navires.

Mort du roi des gangsters

Al Capone, roi des gangsters américains pendant six ans, est mort dans la nuit de samedi à dimanche à Miami. Il souffrait d'une maladie de cœur et, depuis une semaine, d'une pneumonie.

Faute de preuves, les autorités américaines n'avaient pu condamner Al Capone en tant que malfaiteur, mais lui avaient infligé onze ans de prison, au fort d'Alcatraz sur la côte de Californie, pour fraudes fiscales. Al Capone fut relâché en 1939 et il s'était retiré depuis lors dans une luxueuse villa de Miami.

Exchange rappelle que le célèbre gangster avait en outre eu à payer une amende d'un demi-million de dollars. Au temps de la prohibition, le « chiffre d'affaires » de l'organisation qu'il commandait se serait monté à 26 millions de dollars par an, et durant ses huit années d'activité criminelle à Chicago, on aurait compté environ cinq cents meurtres dans le monde du gang.

Al Capone était né en 1900, d'un père coiffeur à Brooklyn-New-York.

Le cadavre d'une jeune fille intact après 46 ans

On prétend avoir exhumé, près de Pesaro, dans les Marches, sur l'Adriatique, le cadavre d'une jeune fille morte à 19 ans, en 1901, parce que ses parents lui avaient interdit d'entrer au couvent. Le corps de Virginia Zalocco, assure-t-on, était encore en parfait état de conservation dans son cercueil de bois simple. Les cheveux de la jeune fille étaient demeurés frisés ; le lis et la fleur d'oranger qu'elle tenait à la main, le voile qui la recouvrait, tout était intact après 46 ans.

Un bateau sur une mine

Un petit bateau danois a heurté une mine, samedi, au large de la côte occidentale du Jutland. Trois membres de l'équipage ont été tués, et deux autres grièvement blessés, ont été sauvés.

Radio-Programme

SOTTENS. — *Mardi 28 janvier.* — 7 h. 10 Réveille-matin. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Premiers propos. 11 h. Emission commune. 12 h. 15 Marches militaires. 12 h. 30 Disques. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Disque. 13 h. Le bonjour de Jack Rollan. 13 h. 10 Jack Hilian et son orchestre. 13 h. 25 Menuet. 13 h. 30 Les 32 Sonates pour piano de Beethoven. 16 h. 05 Emission radioscolaire. 16 h. 30 Thé dansant. 16 h. 50 Oeuvres de compositeurs contemporains. 17 h. 30 Disques.

18 h. 20 Radiojournal. 18 h. 45 Le micro dans la vie. 19 h. Disques. 19 h. 10 Le programme de la soirée. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Le miroir du temps. 19 h. 40 Histoires et chansons. 20 h. 15 « Manon Lescaut ». 22 h. 30 Informations.

Nouvelles suisses

Le parti libéral suisse favorable au referendum sur l'assurance-vieillesse

Le comité central du parti libéral-démocratique suisse s'est réuni samedi à Neuchâtel, sous la présidence de M. Jean Humbert, conseiller d'Etat, et président du parti. Divers problèmes d'actualité figuraient à l'ordre du jour.

Au sujet de l'assurance-vieillesse, le parti estime qu'admettre que, dans une affaire de cette importance, le dernier mot soit laissé aux législateurs fédéraux sans que l'ensemble des citoyens soient appelés à ratifier l'œuvre de ses représentants, constituerait une abdication de la souveraineté populaire.

Dans une résolution votée à l'unanimité, il invite les membres du parti à signer la demande de referendum sans, pour autant, préjuger l'attitude du parti libéral suisse sur le fond du problème mais en prétendant qu'une loi aux conséquences aussi importantes doit être soumise à la décision du peuple suisse.

Les élections municipales à Genève

Le Conseil d'Etat du canton de Genève a fixé les élections des Conseils municipaux de la ville de Genève et des autres communes du canton aux 26 et 27 avril et les élections des Conseils administratifs, des maires et des adjoints aux 17 et 18 mai. Les premières de ces élections ont lieu suivant le système de la représentation proportionnelle, les secondes suivant le système majoritaire.

La poste de Bienne mise au pillage par des bandits

Dimanche matin, en venant prendre leur service, les employés de la poste principale à Bienne, place de la Gare, constatèrent qu'il y avait des taches de sang sur le parquet. Ne voyant pas l'employé chargé du service de nuit, ils se mirent à sa recherche et finirent par le découvrir, blessé, bâillonné, enveloppé dans sa longue pèlerine de postier et gisant sur le sol des lieux d'aisance.

Après l'avoir délivré, on apprit que pendant la nuit, entre 2 et 3 heures du matin, des inconnus avaient pénétré dans le bâtiment des postes et qu'après s'être débarrassés du gardien en le frappant violemment, ils avaient fait main-basse sur trois sacs postaux fermés au moyen de solides serrures, pesant 25 kg. environ chacun et contenant 335,000 francs en billets de banque et valeurs diverses.

Chaque soir, les recettes des succursales de la ville de Bienne, des environs, des bureaux postaux de la vallée de Tavannes et du vallon de Saint-Imier (la recette du bureau de Saint-Imier exclue) sont expédiées au bureau des expéditions à Bienne ; le samedi exceptionnellement, les recettes des bureaux postaux des Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignières sont également transportées à Bienne. A 22 heures, le bureau des expéditions remet le montant total de ces recettes contenues dans des sacs postaux au gardien de nuit qui, jusqu'à 5 h. 30, veille dans les locaux de distribution au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Une autre circonstance troublante prouve que les bandits avaient bien observé les habitudes de la maison ; pendant la semaine, deux employés montent la garde toute la nuit et une partie du personnel reste en service jusqu'à 2 h. 30 ; le samedi, le trafic étant moins considérable, le personnel rentre chez lui à minuit et, dès ce moment, un seul employé reste pour l'expédition du travail courant.

L'aide de première classe qui a été victime de cette lâche agression est au-dessus de tout soupçon et par conséquent hors de cause. Il s'agit du neveu de l'ancien directeur des postes à Neuchâtel. Au service de l'administration depuis de nombreuses années, M. Albert Audettaz, âgé de 58 ans, a toujours eu une conduite exemplaire et son travail a donné pleine satisfaction.

Les autorités judiciaires ont ouvert une enquête, qui est très activement poursuivie.

La victime a déclaré que ses agresseurs étaient au moins au nombre de deux et masqués.

L'un des sacs postaux a été retrouvé ouvert et vidé, en bordure de la voie du chemin de fer entre Thœrishaus et Flamatt. C'est un mécanicien conduisant un omnibus qui le vit et avertit le personnel de la gare de Flamatt. Un employé ramassa le sac peu avant midi et le remit aux enquêteurs bernois, et la poste de Bienne en fut immédiatement avisée.

On pense que ce sac aura été jeté par la fenêtre des toilettes du train léger qui passe à cet endroit vers 11 h. 30.

Les bandits sont arrêtés

Dans l'après-midi de dimanche et au cours de la nuit de dimanche à lundi, les auteurs du vol à la grande poste de Bienne ont été arrêtés dans différentes localités de Suisse, déclare une communication du juge informateur. Le butin a été immédiatement retrouvé, l'un des auteurs a fait des aveux devant le juge informateur.

Un autre a été arrêté à la première heure lundi matin par la gendarmerie dans un hôtel de Genève. Il s'agit du nommé Pierre-Frédéric von Allmen, ferblantier-appareilleur, 36 ans, domicilié à Bienne, déjà connu de la police de cette ville. Une somme de 135,000 fr. provenant du vol a été retrouvée.

Les incendies

Un incendie dû aux opérations de dégel d'une conduite d'évacuation a détruit dimanche à Chailly-sur-Lausanne, l'écurie, la grange et les combles d'une ferme appartenant à Mme Jucker. Un veau a été carbonisé et deux vaches ont subi des brûlures.

— Samedi, à 16 h. 30, un incendie, dont les causes sont encore inconnues, a détruit la ferme « La Chausse », près de Vaulion. 25 chars de fourrage, des machines agricoles et le mobilier ont été détruits. Les pompiers n'ont pas pu intervenir à cause du manque d'eau.

Dans la Région

Une contrebande à la frontière genevoise roulant sur des millions

Une vaste affaire de contrebande a été découverte à Ambilly, à quelques kilomètres de Moillesulaz, c'est-à-dire de la frontière franco-genevoise. Il s'agirait d'une énorme affaire de trafic d'or et de billets de banque entre la Suisse et la France. On prétend même que ce trafic illicite, qui aurait de longues ramifications, roulerait sur des dizaines de millions.

Sur l'heure, la police judiciaire mobile française et l'administration des douanes du même pays, qui suivaient l'affaire depuis quelque temps, ont ouvert une enquête très serrée. Deux fonctionnaires du poste de douane d'Ambilly ainsi que trois civils ont été arrêtés et conduits après interrogatoire à la prison de Saint-Julien. Du côté suisse des personnes sont mêlées à l'affaire, mais on n'a encore rien révélé à leur sujet.

Une femme élue maire

Mlle Marie Collet, née en 1885, à Corveissiat (Ain), institutrice en retraite, a été élue maire de Treffort (Ain), commune de 1400 habitants. Après avoir planté le traditionnel sapin devant la porte du domicile de la « mairesse » les jeunes, dont elle s'est toujours beaucoup occupée, l'ont nommée reine des sports.

Violente collision près de Château-d'Oex

Un grave accident d'automobiles s'est produit sur la route cantonale de Château-d'Oex à Flandruz, au lieu dit les Granges. Une voiture vaudoise conduite par un médecin lausannois est entrée en collision avec une auto fribourgeoise venant en sens inverse.

Une dame espagnole en villégiature à Gstaad qui avait pris place dans la voiture fribourgeoise a été très grièvement blessée, au larynx et après qu'elle ait reçu des soins sur place d'un médecin, elle fut conduite chez un spécialiste de Montreux. Les deux véhicules ont grandement souffert. La gendarmerie a procédé aux constatations d'usage.

Nouvelles locales

Le R. P. Duesberg parlera à Monthey

Son sujet : l'éloge de la tolérance

Le Cercle catholique a le plaisir d'annoncer au public montheysan une nouvelle conférence dont il est certain qu'elle rencontrera le plus vif succès.

Le R. P. Duesberg, l'éminent conférencier déjà applaudi à Genève, à Lausanne, à Fribourg, à Neuchâtel, viendra faire à Monthey, le 29 courant, dans la grande salle du Cerf, « l'éloge de la tolérance ».

La Société contemporaine a connu, et connait encore hélas ! sous la forme du totalitarisme, un fanatisme, une intolérance dont les méfaits et les crimes laissent loin derrière eux les plus mauvais souvenirs des périodes les plus fanatiques de l'histoire.

On se hérisse trop facilement de nos jours, à l'ouïe des mots en « isme », et l'on oublie que ce ne sont là que des abstractions, et que c'est aux hommes, aux individus qui peinent et qui souffrent qu'il faut penser. Or, s'il faut haïr le mal, il faut aimer les hommes.

Sur ce sujet, le P. Duesberg, avec la finesse qui lui est propre, et sous l'apparence du paradoxe, nous dira les vérités qu'il ne faut pas oublier. Dans les diverses localités où il a donné des conférences, le R. P. a rencontré le succès le plus marqué.

A Neuchâtel notamment, le R. P. a conquis un public assurément pas habitué à entendre parler du haut d'une tribune profane, un religieux catholique. Le critique neuchâtelois l'a relevé en ajoutant : ce fut un régal... nous avons découvert un merveilleux orateur.

« Avec quelle aisance souveraine, dans quelle langue magique et évocatrice, avec quelle aimable et vivante ironie, l'orateur a traité son sujet, devant un public en haleine...

Et quelle culture aussi chez ce conférencier... qui lui permet de dire des vérités sans avoir l'air d'y toucher, d'aller sans pédantisme au fond des choses, en remettant chacune d'elles à sa place. »

Tous les Montheysans qui ont le goût des choses de l'esprit viendront entendre ce conférencier de choix.

Le danger du verglas

Samedi après-midi, le fils de M. C. Papilloud, à Erde-Conthey, s'amusait avec des camarades sur le terrain verglacé quand, à la suite d'un faux pas, il tomba violemment sur la tête et se fit une grave contusion. Il souffre, en outre, d'une commotion cérébrale. Le Dr Germanier, appelé d'urgence, fit conduire l'enfant dans sa clinique.

Le „Nouvelliste" sportif

Les championnats valaisans de ski à Saas-Fee

Les concours de l'Association valaisanne des Clubs de ski se sont déroulés samedi et dimanche à Saas-Fee, avec un grand succès.

En **descente,** la palme est revenue chez les dames à Marianne Perrin, de Montana ; chez les messieurs : juniors : Peter Supersaxo ; seniors I : Franz Bumann (3. Georges Felli, 5. Robert Coquoz) ; seniors II : O. de Kalbermatten ; élite : Léo Supersaxo.

Slalom spécial : dames : Marianne Perrin ; messieurs, élite : Arnold Andenmatten ; seniors I : J. Hischier, Oberwald, R. Jacomelli...

Combiné alpin : élite et seniors : 1. Franz Bumann, Saas-Fee ; 2. Arnold Andenmatten ; 3. Léo Supersaxo ; 4. Robert Zurbriggen ; 5. Egon Petrig.

Juniors : 1. Peter Supersaxo ; 2. Bernard Imseng ; 3. André Bonvin.

Dames : 1. Marianne Perrin ; 2. Simone Gard.

Fond : une fois de plus, les hommes de Saas-Fee se sont taillé la part du lion. Disons que **Max Muller,** notre grand champion, ne participait pas à cette épreuve. Muller doit partir le 10 février en Suède avec Robert Droz et pour le moment il parachève son entraînement car aller affronter les nordiques chez eux n'est pas une petite affaire. Il s'agit d'être prêt et tous ceux qui connaissent le sérieux de Max Muller savent qu'il ne laisse rien au hasard.

Chez les juniors, la bataille fut ardente et c'est un nouveau venu, Pierre Urbain, d'Anniviers, qui l'emporta en battant de très peu Eric Imseng, de Saas-Fee.

Chez les seniors, A. Aufdenblatten, de Zermatt, a lutté jusqu'à la dernière minute avec Robert Droz, de Champex-Ferret, et Walter Imseng, de Saas. Les minimes écarts de temps disent bien l'ardeur du combat. En élite c'est à nouveau Robert Zurbriggen qui prend la première place en battant Louis Bourban, de Saas-Fee comme lui, Hans Zurbriggen, de Saas, prend la troisième place.

Et enfin, en seniors II, nous avons retrouvé notre vieille connaissance Nestor Crettex qui, bien que nous ayant appris sa retraite, ne peut résister à l'appel du concours. Nestor a fait un temps qui l'aurait classé 5me absolu. Voilà qui dit bien la solidité extraordinaire de ce montagnard de Champex.

Saut spécial : Elite : 1. Hans Zurbriggen ; 2. A. Andenmatten, Zermatt.

Seniors I : 1. A. Supersaxo ; 2. G. Perren, Zermatt.

Juniors : 1. E. Imseng.

Classement combiné nordique : 1. A. Supersaxo ; 2. Hans Zurbriggen ; 3. G. Perren.

Les championnats romands à Caux sur Montreux

Ces championnats ont donné lieu à des luttes fort disputées.

Ont remporté les titres : descente, élite (meilleur temps) : Fernand Grosjean, Genève ; fond, seniors : Jacques Moreillon, Les Plans sur Bex ; slalom : juniors : Jacques Perreten, Les Diablerets ; seniors : Edmond Talon, Caux ; saut : Perreten ; combiné alpin juniors : Jacques Perreten ; seniors : Edmond Talon ; combiné 4 et champion romand : juniors : Perreten ; seniors : Jacques Moreillon... Toutes nos félicitations à ce dernier, sympathique et valeureux représentant de la région vaudoise voisine et amie...

Lausanne-Sports frappé de sanctions

On sait — tout au moins nos lecteurs sportifs — qu'il existe en Suisse une espèce de Tribunal de « déprofessanolisation », chargé d'inquisitions contre ceux qui seraient tentés de monnayer leur valeur sportive et contre les clubs coupables de leur offrir des avantages pécuniaires.

Bellinzone a été le premier frappé ; et voici maintenant le tour du Lausanne-Sports et du fameux joueur Friedländer. Et on assure que demain viendra le tour des Grasshoppers et des Young Boys.

Voici le jugement qui frappe le Lausanne-Sports, lequel ne manquera naturellement pas de recourir, car juridiquement nombre de points sont insoutenables.

1. Le joueur Rickli est acquitté.
2. Le joueur Maiser a été acquitté sur le point concernant son transfert au Lausanne-Sports. En revanche, ses pourparlers avec le F.-C. Zurich lui valent deux ans de suspension.
3. Le joueur Friedländer (qui n'a jamais joué avec le L.-S.) est suspendu pour 3 ans.
4. L'entraîneur Maurer est suspendu dans ses fonctions pour une durée qui n'a pas encore été fixée.
5. Les quatre prochains matches que le Lausanne-Sports doit jouer à la Pontaise sont déclarés perdus d'avance.
6. Le Lausanne-Sports est condamné à une amende de 2000 francs.
7. Les frais de procédure sont à la charge du Lausanne-Sports dans la proportion des 3/4. 3/16 incombent à l'ASFA. et 1/16 au joueur Maiser.
8. Le délai de recours est fixé à 5 jours.

FONDUE Tranches - Viande séchée - Jambon
AUBERGE DE LA PAIX, MARTIGNY Y. Desfayes

Rédacteur responsable : Ch. Haegler

Au Poly

L'Ecole polytechnique fédérale a, au vu des épreuves subies, décerné dans le second semestre de 1946, le diplôme aux étudiants valaisans suivants :

Ingénieur constructeur : M. Charles Amez-Droz, Sion.

Ingénieur chimiste : M. Pierre Barman, Monthey.

Nos vives félicitations.

Entre Vex et Euseigne un camion s'écrase dans un ravin

Vendredi après-midi, un lourd camion de la maison Deslarzes, Vernay et Cie, denrées coloniales, à Sion, transportant des marchandises à destination du fond du Val d'Hérens, eut une panne entre Evolène et les Haudères.

Un autre camion Chevrolet, de trois tonnes, de la même maison, piloté par M. Pierre Deslarzes, accompagné d'un jeune chauffeur, monta, dans la soirée, à son secours. Mais, entre Vex et Euseigne, au lieu dit La Combe, le camion dérapa sur la route glacée. Le conducteur et son compagnon, se rendant compte que le camion allait tomber dans le vide, eurent la présence d'esprit de sauter sur la route. Bien leur en prit, car le véhicule, quelques secondes plus tard, alla s'écraser dans un ravin, à 150 mètres au moins au-dessous de la chaussée.

C'est par un véritable miracle que les deux hommes eurent la vie sauve.

A la maison de santé de Malévoz

(Inf. part.) — Pour remplacer au Conseil de surveillance de la maison de santé de Malévoz, à Monthey, M. le Dr Edmond Gay, qui a quitté le canton, le Conseil d'Etat a fait appel à M. le colonel Carrupt, demeurant à Sierre.

Un nouveau téléférique

(Inf. part.) — Un comité vient de se constituer à Mœrel en vue de construire un téléférique qui reliera cette localité de la vallée de Conches à Greicheralp. Une requête a été adressée au Gouvernement en vue d'obtenir des subsides. Le Conseil d'Etat a accepté en principe la demande.

Un mineur valaisan victime d'un accident mortel en Belgique

(Inf. part.) — La nouvelle vient de parvenir à Grône du décès d'un jeune homme, très honorablement connu dans la localité, qui était parti avec plusieurs de ses camarades pour s'engager comme mineur en Belgique. D'après les premiers renseignements, ce mineur, Ernest Ballestraz, aurait été victime d'un accident mortel au fond d'un puits de mine.

Dans la gendarmerie

(Inf. part.) — Le caporal Lambrigger, chef du poste de Munster, a été admis par le Conseil d'Etat à faire valoir ses droits à la retraite, de même que le gendarme César Bruchez, du poste de Chamrat.

Avec nos expéditeurs de fruits

Samedi dernier a eu lieu à Sion l'assemblée annuelle de l'Union des expéditeurs de fruits du Valais (UNEX).

M. Octave Giroud, président, présenta un rapport dans lequel il fit ressortir l'intense accroissement de la production fruitière en Valais et les nombreux problèmes que pose son écoulement. L'avenir, à cet égard, réserve quelques inconnues et la situation générale du marché des fruits en Suisse laisse entrevoir des difficultés que nous ne pourrons vaincre que par une collaboration étroite et une entente parfaite entre tous les milieux intéressés à cette branche importante de notre économie cantonale.

Il fut, à cet égard, émis le vœu que sous l'égide de l'Office central pour la vente des fruits et légumes, dirigé avec compétence par M. Marius Lampert et patronné par l'Etat, les expéditeurs de fruits, les coopératives fruitières — qui se sont récemment fédérées sous l'étiquette de « Profruits » — et les syndicats de producteurs travaillent la main dans la main, toute dispersion de forces devant être considérée comme fatale. Aussi bien M. Lampert, qui honorait cette assemblée de sa présence, que tous les expéditeurs, qui depuis de longues années se soucient de l'écoulement de nos fruits et contribuent à leur bon renom, partagent cette opinion.

D'une discussion fort intéressante, à laquelle prirent part les plus expérimentés de nos commerçants, il ressortit que nos plus grands efforts devaient être dirigés vers une amélioration continuelle de la qualité. C'est à ce seul point de vue que nous nous imposerons !

Carnaval de Martigny
16 et 18 février 1947

DIABLERETS
L'APÉRITIF PARFAIT

Dernière heure

Le prince héritier de Suède se rend à Copenhague

STOCKHOLM, 27 janvier. (Reuter.) — Le prince-héritier de Suède arrivera lundi soir à Copenhague pour accompagner la dépouille mortelle de son fils à Stockholm. L'identification des victimes a duré toute la nuit.

Le gouvernement danois a ordonné de mettre les drapeaux en berne sur tous les bâtiments.

Arrestations en Egypte

ALEXANDRIE, 27 janvier. (A. F. P.) — Une cinquantaine d'arrestations ont été effectuées au cours d'une manifestation d'étudiants qui protestaient contre l'attitude de la Grande-Bretagne vis-à-vis de l'Egypte.

Des perquisitions ont permis de découvrir des grenades, des revolvers et des explosifs cachés dans les casiers des étudiants.

Le froid bat son record
... et il neige en abondance

PARIS, 27 janvier. (A. F. P.) — Un froid vif continue à sévir sur toute la France, causant des perturbations dans les communications frontières et fluviales. Le canal de la Marne au Rhin et les canaux du nord sont gelés sur une partie de leur parcours. C'est dans les Hautes-Alpes que le froid bat son record. On enregistre moins 25 degrès à Briançon, moins 30 au Mont-Genèvre. La neige tombe en abondance dans l'ouest de la France. Sur la Manche, le vent souffle en tempête. La neige continue à tomber dans la vallée du Rhône et dans le Midi de la France. Elle atteint jusqu'à 60 cm. dans le Languedoc, fait qu'on n'avait pas constaté depuis trente ans.

LONDRES, 27 janvier. (Reuter.) — La neige et le mauvais temps ont coupé dans une forte proportion ces derniers jours les communications aériennes entre la Grande-Bretagne et le Moyen-Orient. L'aérodrome de Marignanne, près de Marseille, qui constitue la dernière escale de la ligne du Caire et du Moyen-Orient sur Londres ne peut plus être atteint par suite de l'enneigement des pistes d'atterrissage. De plus, le trafic entre Marignanne et Marseille est également interrompu.

Les ports des côtes sont bloqués par la glace et des brise-glace tentent de dégager l'entrée des ports. On signale des chutes de neige à Alger. Les courriers aériens ont été suspendus en Afrique du Nord où le vent souffle en tempête à la vitesse de 130 kilomètres à l'heure.

En outre, quatre appareils venant de l'Afrique du sud, des Indes et du Moyen-Orient ont dû interrompre leur course au Caire. Depuis dimanche après-midi, trois Dakota devant s'envoler pour le Caire et Beyrouth ont été retenus à Londres.

Un membre de la Résistance décoré

BRUXELLES, 27 janvier. (Reuter.) — M. Daniel Ryelandt, administrateur-délégué de l'Agence télégraphique belge « Belga » et membre éminent du mouvement de résistance pendant l'occupation allemande, a été décoré lundi de l'Ordre de Léopold avec palme, de la Croix de guerre 1940 avec palme et de la médaille de la Résistance.

Plus de deux cents cas de peste dans la région de Bénarès

BENARES, 27 janvier. — La peste a fait son apparition dans quelque 70 localités des environs de Bénarès. On compte jusqu'ici 235 cas mortels.

Elle causerait encore plus de ravages dans la province du Bihar, où des centaines de villages ont été infectés et où le nombre des morts s'élèverait à plus de mille.

Les enlèvements se succèdent à Jérusalem

JERUSALEM, 27 janvier. (Reuter.) — On communique officiellement que le juge Vyndham, membre du tribunal britannique du district a été enlevé par des terroristes juifs, lundi.

La grève dans les mines d'or et diamants

JOHANNESBOURG, 27 janvier. — La grève a éclaté dans les mines d'or et de diamants de l'Afrique du sud, contrairement à l'avis du syndicat. Cinq entreprises sont complètement paralysées et sept partiellement. Le conflit a éclaté pour contraindre le ministre du travail à intervenir dans une question contestée relative aux statuts du syndicat. Les ouvriers des mines de charbon rattachés à la même organisation syndicale ont reçu l'ordre de poursuivre le travail dans n'importe quelles conditions.

Un château en feu

PARIS, 27 janvier. (A. F. P.) — Le château de la reine Amélie du Portugal, situé à Chesnay, près de Versailles, a été cambriolé. Le montant du vol semble être important.

Répression de la contrebande

MILAN, 27 janvier. (Ag.) — Les autorités italiennes ont pris des mesures sévères pour réprimer la contrebande vers la Suisse. Des postes ont été établis sur les routes conduisant en Suisse. A Fondo Toce, sur le lac Majeur, à une centaine distance de Pallanza, les agents ont saisi deux camions contenant 4 tonnes et demie de riz et 800 kg. de farine de maïs. Quatre personnes ont été arrêtées. La marchandise a été distribuée à la population.

A Luino, les fonctionnaires italiens ont arrêté une quarantaine de personnes impliquées dans une vaste affaire de contrebande.

Accidents mortels

AARAU, 27 janvier. (Ag.) — Dans une des rues d'Aarau, un homme âgé a été renversé et tué par une vache furieuse.

MURI, 27 janvier. (Ag.) — A Muri, dans le canton d'Argovie, M. Robert Hümbeli, 45 ans, a fait une chute dans l'escalier et a succombé. Dans la même localité, la jeune Rita Mamié a été victime d'un accident mortel. Elle avait 21 ans.

Le recours de Maria Popesco

GENEVE, 27 janvier. (Ag.) — On se souvient qu'à la suite du jugement de la Cour d'assises la condamnant pour empoisonnement, tentative d'empoisonnement et vols, à la réclusion à vie, Maria Popesco a recouru contre cette sentence.

Le délai imparti au défenseur de la condamnée pour déposer son rapport expirait le 27 janvier. Me Poncet vient de déposer aujourd'hui lundi au greffe un long mémoire invoquant les motifs de cassation, lequel a été remis au président de la Cour de cassation.

Tragiques conséquences d'un divorce

BALE, 27 janvier. (Ag.) — Le père de deux enfants de 3 et 5 ans, âgé lui-même de 34 ans, qui était en instance de divorce et dont la séparation de corps avait été décidée par le juge, s'est suicidé, emmenant avec lui ses deux enfants en ouvrant la conduite du gaz de la cuisine. Lorsque le couple qui avait hébergé l'ouvrier et les deux enfants depuis quelque temps revint à la maison il le trouva mort à côté des deux petits. Les tentatives faites immédiatement pour ranimer les malheureux sont demeurées totalement vaines.

MARTIGNY. — Un grand gala au Casino. — C'est ce soir mardi qu'aura lieu au Casino-Etoile de Martigny le grand gala avec les **12 Fratellini,** tous artistes du cirque Médrano de Paris, arrivant directement d'Espagne. C'est la première fois que les **« 3 Fratellini »**, les meilleurs clowns du monde, se produisent en Valais. Acrobates, danseurs, musiciens, font de ce spectacle un programme de tout premier ordre qui a été acclamé samedi au Casino de Lausanne.

Attention ! Mardi soir, 2 trains de nuit Martigny-Sion, avec arrêts dans les gares, et Martigny-St-Maurice, avec arrêts.

Location Gaillard, librairie, tél. 6.11.59, et Casino-Etoile, dès 19 heures (No 61.61.10) ou Café de Paris (6.11.54).

MONTHEY. — La soirée annuelle de la Lyre. — Corr. — L'imposante foule habituelle des amis de la « Lyre montheysanne » avait tenu dimanche soir à venir applaudir dans la grande salle de la Gare le sympathique corps de musique que préside avec beaucoup de distinction M. Jos.-Marie Detorrenté.

Le magnifique concert porté au programme valait d'ailleurs à lui seul la peine de s'être dérangé et nous ne pouvons que féliciter le directeur, M. Stridi, ainsi que tous les musiciens tant du progrès réalisé depuis l'année dernière que de la bienfacture des œuvres interprétées.

Six morceaux composaient le programme musical, parmi lesquels nous avons particulièrement relevé une « Ouverture de concert », de Giraud, « Mireille », fantaisie (opéra de Gounod), de A. Quod, « Affectueuse », une valse de Bohrer et la célèbre ouverture de Rossini, « La Pie voleuse ». Deux marches enlevées avec brio complétaient ce choix de productions pour le plus grand plaisir du public dont les applaudissements nourris révélèrent la grande satisfaction éprouvée à l'audition des diverses œuvres.

Mentionnons encore que la Lyre s'est présentée en nombre devant son public, car de nombreux jeunes sont venus grossir les rangs de cette société. C'est ce qu'a fait ressortir son président, M. Detorrenté, dans son aimable discours de bienvenue, au cours duquel il remercia les nombreux amis et invités de la Lyre d'avoir apporté leur présence et manifesté leur intérêt à la société qu'il préside.

Pendant l'entr'acte, la réception habituelle permit à M. Detorrenté de renouveler son salut aux nombreux invités et à ces derniers d'apporter les félicitations que méritait le concert. On entendit MM. de Courten, préfet du district, Alexis Franc, membre du comité cantonal et du comité fédéral de la Société suisse des musiques, Me Benjamin Frachebond, représentant du F. C. Monthey et des sociétés locales, Isaac Marclay, au nom de l'« Echo de Morgins » et des sociétés du district, ainsi que le délégué de l'Harmonie municipale de Martigny. Les nombreuses lettres d'excuses, parmi lesquelles celle de M. le président du Conseil d'Etat Coquoz, les belles délégations des sociétés prouvèrent une fois de plus la sympathie dont jouit la Lyre parmi les divers milieux du district et du canton, voire d'outre-Rhône.

Cette année de nouveau, la Lyre avait porté en 2me partie du programme une comédie spirituelle en 1 acte de Paul Géraldy, « Les Grands Garçons », dont l'interprétation fut confiée à MM. Pierre Raboud, Michel Raboud et Jules Miglioretti.

L'incontestable talent de ces trois acteurs fit de cette pièce une magnifique réussite. Les applaudissements qui saluèrent la chute du rideau dirent mieux que ce modeste compte rendu toute la joie éprouvée par le public à l'écoute de cette comédie de Géraldy, dont le jeu fut rendu avec infiniment de vérité et d'allant.

Merci donc à la Lyre de l'excellente soirée de dimanche et nous dirons comme l'exprimèrent les délégations : Qu'elle vive et prospère !

W. An.

† **SAILLON.** — (Corr.) — Dans la nuit de vendredi est décédé M. Julien Coudray, entrepreneur, originaire de Chamoson. L'honorable défunt vint s'installer dans notre localité où il ne tarda pas à se faire apprécier par ses qualités professionnelles et ses vertus civiques qui caractérisent un bon citoyen et un honnête homme. La perte d'une épouse digne et de l'aîné de ses fils fut pour notre ami Julien une épreuve douloureuse qu'il supporta tout comme la maladie qui le mina pendant plusieurs années avec le courage et la résignation d'un vrai chrétien.

A son tour il vient de descendre dans la tombe. Une foule de parents, amis et connaissances l'accompagna dimanche à sa dernière demeure et lui ont témoigné pour une dernière fois l'amitié et l'estime dont il a été entouré au cours d'une vie pleine d'activité dont le fil a été inexorablement rompu par une mort prématurée.

Nous renouvelons à sa famille et à ses proches l'expression de nos sincères condoléances.

SALVAN. — Du beau théâtre. — Corr. — Nous avons assisté émerveillé aux représentations de nos chers amis de l'Action Catholique. Cette année encore, devant un nombreux public, ce vaillant groupement nous a fait vivre quelques agréables moments. « Tout s'expie », comédie dramatique, très subtile, enlevée avec art et entrain, a produit un bel effet. Cette pièce, très succincte, a, à notre regret, trop limité la valeur des acteurs et actrices qui,cependant, ont charmé l'auditoire par leur naturel et leur excellente diction. « Tout s'expie » aurait dû être donnée, alors que nos « as » de la J. A. C. débutaient sur les planches, sa place aurait été mieux indiquée qu'à la suite des beaux drames de ces dernières années. « Par un jour de pluie » fut une comédie non moins bien rendue, où les personnages nous ont donné quelques instants de franche gaîté. Aux entr'actes, quelques beaux chants, dirigés avec tant de maîtrise par Mlle Gross ont régalé les spectateurs. Ces habiles chanteuses et chanteurs méritent nos sincères remerciements et particulièrement d'excellent soliste F. Claivaz. Nous aurions aussi voulu entendre comme antérieurement quelques chœurs d'ensemble groupant tous les membres de la J. A. C. au commencement et à la fin du spectacle, c'est vraiment dommage de ne pas les continuer, le programme n'aurait été nullement trop chargé pour autant. Continuez, chère jeunesse de l'Action catholique, de travailler résolument en commun accord à votre noble tâche. Vous avez la reconnaissance de la population de Salvan et notre désir de vous revoir l'an prochain.

Merci et bravo. L.

Le concours de l'« Illustré »

Le concours de l'« Illustré », doté de 1000 fr. en est cette semaine à sa 2me étape. La dernière fois, il s'agissait, sur la base des portraits publiés, de deviner les noms de 5 écrivains célèbres, cette fois-ci, ce sont des peintres connus. Ce concours destiné à divertir les lecteurs de l'« Illustré » s'étend sur plusieurs semaines. Le No 4 de cette semaine contient en outre un article de fond très bien soutenu sur les chefs du gouvernement français : « De Louis-Napoléon à Vincent Auriol », par Ch. Rieben, un documentaire illustré sur « Le drame des prisonniers de guerre alsaciens », et, à côté d'autres articles intéressants, un reportage des plus instructifs sur la visite d'un collaborateur de l'« Illustré » : « Chez le roi de Transjordanie ». Illustré S. A., Lausanne.

Mademoiselle **Marie-Louise LUGON ;**
Les familles **LUGON, CHAPPOT, DELEZ, ROUILLER-MEILLARD,**
ont la douleur de faire part du décès de leur chère sœur, nièce et cousine,

Mademoiselle Rosine LUGON

survenu le 26 janvier à 65 ans, après une longue et pénible maladie, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Trient mercredi le 29 janvier, à 10 heures.

P. P. E.

Cet avis tient lieu de faire-part.

†

Très touchés des marques de sympathie reçues à l'occasion de leur grand deuil, Monsieur **Maurice GIROUD** et famille prient les persones qui y ont pris part de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

†

La famille **Paul DORSAZ,** à Fully, remercie vivement toutes les personnes qui lui ont manifesté de la sympathie dans son grand deuil. Elle exprime sa reconnaissance particulière aux sociétés locales de chant et de musique, « La Cécilia » et l'« Avenir ». Fiat !...

1907 40ème 1947

EXPOSITION DE BLANC

GRANDS MAGASINS INNOVATION S.A. LAUSANNE

LES FAMEUX CLOWNS qui ont fait rire le monde entier sont à MARTIGNY

Precisa

Industriels, commerçants et artisans, **Précisa,** la nouvelle machine suisse à calculer, a été conçue pour vous. Pourvue des derniers perfectionnements techniques, entre autres d'une touche permettant la correction automatique des erreurs, **Précisa** étonne par sa robustesse et son rendement exceptionnel. Multiplication semi-automatique. Démonstration, vente et location par l'agence exclusive pour le Valais.

OFFICE MODERNE
S. à r. l. SION Tél. 2 17 33
RUE DES REMPARTS DIR. E. OLIVIER

Réchy - Liquidation

On vend à la Mine de Réchy, S. A., différentes baraques :

a) **Magasin, forge, bureau.** — Charpente en bonne construction et blindée avec des lames de 250 mm. Long. 9 m. 60, larg. 6 m. 70.
b) **Atelier et menuiserie.** — Charpente en bon état et blindée avec des lames de 250 mm. Long. 9 m. 60, larg. 6 m. 60.
c) **Triage.** — Bonne construction. Long. 37 m., larg. 2 m., hauteur 3 m.
d) **Silo à charbon.** — Long. 11 m., larg. 3 m. 20, hauteur 10 m.

Rhumatisme ? **UROZÉRO** vous procurera le bien-être ! Toutes pharmacies

Pour vos
déclarations d'impôts
Bureau commercial **Marcel MOULIN, Martigny.**
Téléphone 6.12.45.

On cherche
bons menuisiers
pour la place de Sion. S'adr. à **Publicitas, Sion** sous chiffres P 1866 S.

Châtaignes
1er choix, grosses et saines, 10 kg. Fr. 11.—, 20 kg. Fr. 21.—. **Mme A. Bizarri, Dongio** (Tessin).

CUISINIER-CHEF
qualifié, sérieux et actif, cherche reprise à l'exploitation d'une pension ou café-restaurant, à titre de gérant ou locataire. Certificats à disposition. Région : Martigny-Montana. S'adresser à Publicitas, Sion sous P 1854 S.

JEUNE HOMME
possédant permis rouge, cherche place comme chauffeur débutant. Ecrire sous chiffre P 1858 S. Publicitas, Sion.

Bonnes places éprouvées, comme
garçons de courses
sont vacantes à Berne, Aarau, Soleure, etc. Prière de s'adresser à l'**Office cathol. de Jeunesse, Olten.**

A vendre bonne
vache
de montagne, portante pour octobre, ainsi qu'une belle génisse avec papiers. S'adresser à Coutaz Clément, Vérossaz.

Batteries
Réparations - Reconstructions
Echanges
Stock « Oerlikon »
magnétos - dynamos
Réparations - Aimantation
Stock de pièces
Brunet, mécan., **Bex**
Tél. 5.23.38

A vendre une belle
vachette
tachetée, de 17 jours. Chez Edouard Délez, La Preyse s. Evionnaz. Tél. 6.46.20.

Occasions
En payant comptant, je cherche à acheter lits, armoires, commodes, etc. Faire offre à Marius Pesse, quartier de l'église, angle route de Morgins, Monthey.

A louer
chambre
meublée. S'adresser à la Boulangerie R. Sudan, St-Maurice. Tél. 5.41.29.

Café-Restaurant cherche
jeune fille
pour servir au café et aider au ménage. Gages fixes, 250 à 300 fr. S'adresser au Nouvelliste sous X. 5444.

A vendre jolie
VACHETTE
châtain, âgée de 20 jours, issue d'ascendance de qualité ; évent. on échangerait contre taurillon de boucherie.
Téléphoner au No 2.21.06, Sion.

A vendre
portes, armoires, fenêtres et volets usagés. S'adresser 12, rue des Moulins, Vevey.

FOIN ET REGAIN
1ère qualité, environ 7000 kg. à vendre.
S'adresser au Nouvelliste sous V. 5442.

On demande de suite
jeune fille
pour aider au ménage. Bons gages. — Offres à Jules Sax, Bex.

Garçon
demandé comme commissionnaire. Nourri et logé, gages à convenir. Faire offre chez **CROT, horticulteur, Vevey.**

A louer à St-Maurice
JARDIN
de 250 m2. S'adresser au Nouvelliste sous T. 5440.

P. Burgener
Médecin-dentiste
Sion
Grand-Pont
Consultations : **tous les jours lundi et jeudi exceptés**

A vendre un
char à pont
à pneus à l'état de neuf. Prix très avantageux.
S'adresser au Nouvelliste sous U. 5441.

Photo - ciné
Tous les films pour formats courants d'appareils sont de nouveau **livrables**
A. Schnell & Fils
LAUSANNE
4, Pl. St-François

Je cherche un
DOMESTIQUE
de campagne, dans la quarantaine, sachant faucher et ayant quelque notion sur le travail de la vigne si possible.
S'adresser au Nouvelliste sous W. 5443.

A vendre d'occasion
BAIGNOIRES
ordinaires et à murer
CHAUDIERES A LESSIVE
165, 200 litres, à circulation, galvanisées et en cuivre
Lavabos, éviers, W.-C., compl.
COMPTOIR SANITAIRE S. A.
9, rue des Alpes, **Genève**

ANGINE? REFROIDISSEMENT?
SODRI
PASTILLES
TOUJOURS EFFICACES!

Vous trouverez
PHARMACIE NOUVELLE à SION
René Bollier
Av. du Midi Tél. 2.18.64
tous les produits et spécialités vétérinaires dont vous avez besoin pour vos animaux domestiques ; et, au besoin, un bon conseil.
Expéditions rapides partout aux conditions habituelles de la Pharmacie

MONTHEY, Salle du Cerf
Mercredi le 29 courant, à 20 h. 30
Conférence du R. P. Duesberg
ELOGE DE LA TOLÉRANCE
Prix des places : Fr. 1.50 et 1.—

On cherche
jeune fille
pouvant prendre soin de deux garçons de 4 ½ et 2 ans, s'occuper seule de l'entretien d'un appartement de 3 pièces et de la lessive des enfants. (Ne doit pas s'occuper de la cuisine). — Tél. (051) 23 64 74 Frau Leemann, Rest. z. neuen Bahnhof Wiedikon, Zurich 3.

LOTERIE ROMANDE
plus que 4 jours !
Tirage à ORSIERES
052